



Rapport annuel 2020

1 Généralités

Le dernier exercice de la période administrative 2017 à 2020 a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a engendré une grave crise exigeant (ré)orientation, nouvelles manières de procéder, décisions rapides, clarté et fermeté, mais aussi sang-froid.

Les règles de conduite édictées par le Conseil fédéral ont amené à organiser les réunions sous forme de vidéoconférences, ce qui était une première pour la Commission suisse de maturité (CSM). Par ailleurs, la pandémie a empêché les sessions d'examen de l'été 2020 de se dérouler conformément au droit ordinaire, le droit de nécessité étant venu modifier le cadre juridique. Enfin, la traditionnelle assemblée annuelle de novembre a dû être annulée au dernier moment pour cause de deuxième vague. Le séminaire sur l'équivalence des diplômes qui avait été prévu à cette occasion devrait être reporté d'une année.

De manière générale, la commission a connu un rythme de travail particulièrement intense et a dû faire preuve d'une grande réactivité et de beaucoup de flexibilité. Ses activités ont largement dépassé le cadre habituel des quatre cycles de réunions par an.

2 Pandémie de COVID-19

Le système de formation suisse a été fortement perturbé par la situation extraordinaire décrétée par le Conseil fédéral ainsi que par la fermeture des écoles et l'annulation des examens finaux découlant du confinement. Sans que les acteurs n'y soient préparés, l'enseignement a dû s'adapter aux mesures de protection imposées par le Conseil fédéral et, une fois les écoles fermées, se dérouler exclusivement à distance pendant tout un laps de temps. La question des examens et des certificats finaux a pris un tour politique, et l'importance tout comme la valeur de ceux-ci ont été sujets à controverse.

2.1 Coordination à l'échelle suisse

Sur le plan national, la gestion de la crise n'a pas été à la hauteur de la situation dans la mesure où les notes de maturité 2020 n'ont pas toutes été déterminées de la même manière dans les cantons. Si la CSM n'y est pas parvenue, c'est parce que l'organe commun en charge des questions de reconnaissance qu'elle constitue n'a pas pu jouer le rôle qui lui revenait ni faire bénéficier à temps de son expertise. Pour qu'un tel cas de figure ne se reproduise pas à l'avenir, ces manquements ont été examinés après coup en collaboration avec les mandants de la commission. Menés dans un esprit consensuel, les travaux ont abouti à une clarification et à une redéfinition des rôles et des procédures. Très tôt, la commission a ensuite été chargée d'élaborer des propositions sur la manière dont les examens de maturité 2021 pourraient se dérouler si la situation devait de nouveau exiger une dérogation aux conditions de reconnaissance (cf. point 3.2 ci-dessous).

2.2 Examens suisses centralisés

En ce qui concerne les examens suisses centralisés auxquels il est possible de se préparer librement, les certificats ne peuvent être établis qu'une fois les épreuves passées avec succès étant donné l'absence de notes préalablement validées. Si, au niveau cantonal, les solutions mises en œuvre ont consisté dans de nombreux cas à renoncer entièrement à la tenue des examens, il a fallu trouver pour ceux de la CSM des modalités compatibles avec la pandémie. Le pouvoir de décision en la matière a alors été rapidement délégué par la commission à un groupe ad hoc dirigé par le président de celle-ci, et un concept de droit de nécessité a été élaboré avec le concours des présidents et des responsables des examens. Celui-ci prévoyait :

- une réduction de la complexité des examens : dans les branches comportant un écrit et un oral, l'oral était dans la plupart des cas supprimé ;
- le développement d'un mécanisme de compensation des notes ;
- l'organisation des examens écrits dans de grandes salles (respect des distances minimales).

En accord avec les responsables du Tessin – canton particulièrement touché par la pandémie –, il a été décidé en mai de maintenir la session d'été à la période habituelle, c'est-à-dire en juin, ce qui a impliqué de tout préparer selon les nouvelles modalités dans des délais très serrés.

En toute simplicité, le SEFRI a généreusement pris en charge les frais supplémentaires d'environ 400 000 CHF liés à la location de salles d'exposition.

Voir également à ce propos le point 5.2.

2.3 Écoles privées

Le choc du confinement et le fait que certains cantons aient décidé d'abandonner très tôt les examens finaux ont déstabilisé les institutions de formation, en particulier celles non étatiques. En collaboration avec la Fédération suisse des écoles privées suisses (FSEP), la CSM a décidé, malgré la pandémie, de maintenir chaque fois que possible les examens finaux réguliers afin de permettre aux candidats se préparant librement à l'examen d'entamer leurs études dans une université. Les écoles devaient être informées avec précision et cohérence des adaptations envisagées. Les contacts directs s'étant déjà bien intensifiés au cours des années précédentes, notamment avec les écoles de Suisse romande, la communication directe s'en est trouvée facilitée. Dans l'ensemble, les écoles privées ont été rassurées par les mesures relevant du droit de nécessité qui avaient été prises pour organiser l'examen suisse de maturité. La solution retenue visant à éviter tout préjudice a été jugée équitable et réalisable.

3 Projets

3.1 Évolution de la maturité gymnasiale

Le président et différents membres étant directement intégrés aux sous-projets lancés par la CDIP et le DEFR « actualisation du Plan d'études cadre (projet PEC) », « vérification de l'adéquation d'autres dispositions du règlement de reconnaissance de la maturité RRM/de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ORM (projet RRM/ORM) » et « clarification des responsabilités et des compétences dans le domaine de la qualité de la formation gymnasiale (projet gouvernance) », la commission a toujours été au fait de l'état d'avancement des travaux, ce qui vaut tout particulièrement pour les deux responsables de projet.

La CSM souhaite notamment que les travaux de révision soient l'occasion d'optimiser l'*équivalence* des certificats de maturité gymnasiale (art. 2, RRM/ORM). L'actualisation du plan d'études cadre et sa mise en œuvre devraient ici jouer un rôle significatif. Ce plan servira d'ailleurs également de fil conducteur en termes de contenus de la formation des enseignants, ce qui, à moyen terme, devrait aussi être bénéfique à la qualité de l'enseignement.

3.2 Examens de maturité 2021

Peu avant la fin de la période administrative 2017 à 2020, la CSM a été chargée de mettre au point des scénarios applicables aux examens 2021 de maturité gymnasiale au cas où la situation sanitaire exigerait une nouvelle fois une dérogation aux conditions de reconnaissance RRM/ORM (cf. également point 2.1 ci-dessus). Sous la direction du président de la commission, un *groupe de travail* a élaboré des recommandations en ce sens. Celles-ci ont pu être soumises aux mandants avant la fin de l'année.

Dans ce contexte, la CSM souligne la valeur éducative incontestable des examens finaux. Seuls des impératifs sanitaires devraient conduire à y renoncer. Elle rappelle en outre que toute dérogation au droit en vigueur doit s'appliquer de la même manière partout en Suisse et qu'une solution concrète est d'ailleurs recommandée.

3.3 Examen complémentaire passerelle : révision des directives

Le réseau des examinateurs de la CSM ayant à plusieurs reprises émis des réserves sur les directives actuelles, la commission a convenu d'analyser la situation. Elle a ensuite décidé de procéder à une nouvelle révision des directives, ce qui devrait donner lieu à des discussions avec les parties concernées et à l'élaboration de propositions d'amélioration.

La CSM va par ailleurs intensifier le contact avec les écoles autorisées à organiser l'examen complémentaire, ce qui devrait permettre d'éviter à l'avenir que les écoles ne dérogent aux directives existantes, comme cela s'est produit à plusieurs reprises au cours de cette année de pandémie.

3.4 Réseau des examinateurs ESM

Il est très important que les examinateurs opérant dans le cadre des examens suisses de maturité (ESM) travaillent activement en réseau, et ce non seulement pour assurer la cohérence des examens suisses centralisés, mais aussi pour pouvoir continuer à organiser ceux-ci avec les experts des écoles de maturité reconnues. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a empêché la poursuite des initiatives visant à promouvoir ce réseau.

3.5 Ancrage des compétences de base¹

Au vu des travaux actuels liés au projet national « Évolution de la maturité gymnasiale », la Commission a décidé d'interrompre momentanément le projet destiné à mettre en œuvre dans le cadre des examens suisses centralisés (examen de maturité et examen complémentaire passerelle), les compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures. Il est en effet préférable d'attendre de voir comment se développent les sous-projets PEC et RRM/ORM, qui ont pour thématique l'aptitude aux études dans sa globalité.

3.6 Enquête sur la réussite des études des personnes ayant passé par la « passerelle »

L'enquête prévue de longue date *sur la réussite aux études universitaires* des personnes ayant passé par l'examen complémentaire passerelle a pu démarrer avec les données nécessaires. Un rapport devrait être présenté à la commission au cours de l'année prochaine une fois que les 12 millions de données personnelles anonymisées auront été analysées.

4 Questions de reconnaissance

4.1 Demandes de reconnaissance

Au cours de l'exercice sous revue, la commission a soumis à ses mandants – la CDIP et le DEFR –, sur la base de trois demandes ayant été traitées, les propositions de reconnaissance suivantes :

Canton	Établissements concernés	Objet de la demande
AR	KS Trogen	Reconnaissance des certificats de maturité bilingue <i>allemand - français</i>
AR	KS Trogen	Reconnaissance des certificats de maturité bilingue <i>allemand - anglais</i>
JU	Lycée Saint-Charles, Porrentruy	Reconnaissance définitive des certificats de maturité bilingue <i>français - allemand</i>

Les deux demandes adressées au cours de l'année sous revue devraient pouvoir être traitées l'année prochaine. Sont également attendus de premiers retours sur la mise en œuvre de la révision partielle 2018 du RRM (introduction de l'enseignement obligatoire de l'informatique au gymnase), mise en œuvre qui fera l'objet d'une évaluation d'ici l'été 2022.

4.2 Questions de fond

Dans le cadre du traitement d'une demande de reconnaissance émanant d'un canton au cursus gymnasial de trois ans (cf. dérogation prévue à l'art. 6, al. 2, RRM/ORM²), la commission a examiné de plus près les modalités de qualification des enseignants du degré secondaire I (pour l'année dite pré-gymnasiale). La procédure prévue par le canton s'avère elle aussi exigeante. Les discussions entamées vont se poursuivre.

5 Examens suisses centralisés

5.1 Droit de nécessité : retour d'expérience

La *séance des présidents de session* a été l'occasion de faire le bilan des sessions d'été de l'ESM organisées selon le droit de nécessité. Les conclusions à tirer sont les suivantes :

Les résultats obtenus lors de l'examen sont *valides* et la solution trouvée était la meilleure possible dans une telle situation. Il n'en reste pas moins que la formule retenue ne constitue qu'un « plan B »

¹ Compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures

² RS 413.11

synonyme de qualité moindre et de surcroît de travail et que le recours au droit dérogatoire doit rester une exception.

[N.B. : L'examen complémentaire passerelle a été organisé partout en Suisse selon le droit ordinaire.]

5.2 Sessions d'examen

Au total, les six sessions d'examen organisées dans les trois régions linguistiques de la Suisse (francophone, germanophone et italophone) ont concerné quelque 2300 candidats, ce qui correspond, tout comme en 2019, à une augmentation de +11 % par rapport à l'année précédente.

Sur les 659 travaux de maturité remis, un seul plagiat a été relevé (3 l'année précédente), ce qui a conduit à une *exclusion de l'examen*. Aucune autre infraction n'a été relevée.

Les dispositions du droit de nécessité³ ont exigé une réorganisation importante des examens. En l'absence de la note orale, les notes finales des différentes branches ont été adaptées sur la base d'un mécanisme de compensation. Cette manière de procéder a permis d'atteindre les notes moyennes enregistrées depuis de nombreuses années et par là même, dans une large mesure également, un taux de réussite similaire. Les préparatifs des sessions d'examen ont exigé un travail beaucoup plus important qu'à l'accoutumée, alors que dans l'ensemble, la qualité de l'examen s'est avérée moindre pour les raisons suivantes :

- non-tenu des examens oraux, et donc renoncement à d'importants processus et contenus de formation (littérature) ;
- absence des experts aux examens, qui a compliqué la validation des résultats.

Les statistiques relatives aux sessions d'examen sont détaillées au point 6.2.

5.3 Compensation des inégalités

105 demandes de dispositions d'exception ont été traitées par le Bureau de la CSM en vertu de l'art. 27 de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité⁴, ce qui correspond à une augmentation significative par rapport à l'année précédente (71 demandes). La plupart d'entre elles portaient sur des mesures de compensation des désavantages liés à divers handicaps. Les ESM constituent pour les personnes en situation de handicap social une alternative de choix aux filières de formation cantonales.

6 Statistiques

6.1 Commission

Réuni à quatre reprises (contre trois l'année précédente), le bureau de la CSM a traité un total de 15 affaires (exercice précédent : 16) et échangé des informations sur six affaires (exercice précédent : 11).

La commission s'est réunie en plénum à trois reprises (exercice précédent : 2) pour traiter 14 affaires (exercice précédent : 9), dont un a fait l'objet d'une décision par voie de circulaire, et échanger des informations sur 10 affaires (exercice précédent : 12).

Les coûts imputables aux indemnités de séances et aux frais de déplacement se sont élevés à 11 000 francs seulement (exercice précédent : 10 700 francs), étant donné que les vidéoconférences n'occasionnent pas de tels coûts.

Par ailleurs, 1600 francs ont été dépensés pour les groupes de travail mis en place peu avant la fin de l'année (exercice précédent : 0 franc). Aucune visite d'école n'est intervenue et aucune dépense n'a donc été générée sous cette rubrique (exercice précédent : 2000 francs).

De multiples contacts informels ont eu lieu par téléphone, courriel ou Zoom. Ils ne sont pas pris en compte dans nos statistiques.

6.2 Examens

Au total, 2351 candidats se sont présentés aux six sessions de l'examen suisse de maturité, soit environ 11 % de plus que l'année précédente. Cette nouvelle augmentation a de nouveau été à l'origine d'un manque de personnel spécialisé et a encore alourdi la charge de travail du secrétariat.

³ RS 413.17

⁴ RS 413.12

Environ 50,7 % des candidats viennent de Suisse romande, 38,9 % de Suisse alémanique et 10,4 % de Suisse italienne.

2020		Candidats inscrits			Diplômes établis			Taux de réussite	
Session	Lieu	ESM	PASS	Σ	ESM	PASS	Σ	ESM	PASS
Hiver	Locarno	28	5	33	5	2	7	83 %	⁵
Été	Locarno	188	23	211	71	8	79	74 %	44 %
Hiver	Fribourg	299	188	487	61	98	159	64 %	72 %
Été	Lausanne	570	136	706	205	67	272	74 %	63 %
Hiver	Zurich/Oerlikon	288	164	452	55	31	86	73 %	54 %
Été	Berne	313	149	462	134	95	229	65 %	73 %
Σ		1686	665	2351	531	301	832	70 %	67 %

Abréviations :

ESM : examen suisse de maturité
 PASS : examen complémentaire passerelle

7 Secrétariat

Les préoccupations liées au manque structurel de personnel au secrétariat n'ont fait que redoubler avec la crise du COVID-19 et le surcroît de travail que celle-ci a engendré. Certes, des projets et des analyses sont en cours au SEFRI pour améliorer la situation, mais aucune solution viable n'a encore été adoptée. La commission estime très problématique d'envisager une réduction, voire une suppression de certaines prestations essentielles en raison des effets négatifs qu'une telle démarche engendrerait probablement en termes de qualité et d'image.

Les délais de traitement très longs des demandes de reconnaissance, qui sont soumises à la commission avec beaucoup de retard en raison d'autres priorités, sont particulièrement préoccupants.

8 Personnel

Au cours de l'année sous revue, la commission a appris le décès de l'ancien président de la CSM, Walter Suter, ancien conseiller d'État. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 l'ont malheureusement empêchée de participer comme il se doit à la cérémonie commémorative. La commission tient à exprimer toute sa gratitude à son ancien président pour son précieux travail.

En milieu d'année, *Daniel Zumbrunnen*, directeur du Collège Champittet à Pully, a été élu membre en remplacement de *Jacques Moriggi*, qui s'est retiré à la fin de 2019. Les écoles privées de Suisse romande sont ainsi de nouveau représentées au sein de la commission.

Neuf membres quittent la commission au terme de la période administrative 2017 à 2020 : *Xavier Chillier*, *Christine Gehrig*, *Omar Gianora*, *Hans Hirschi*, *Nikolaus Kuhn*, *Christine Le Quellec Cottier*, *Gisela Meyer Stüssi*, *Madeleine Rousset* et *Carole Sierro*. Nous profitons de l'occasion pour leur adresser tous nos remerciements pour le travail qu'ils ont accompli et l'engagement dont ils ont fait preuve.

Commission suisse de maturité CSM



Hans Ambühl

Berne, le 26 février 2021

⁵ Nombre trop faible pour être mentionné